

# Annuaire suisse de politique de développement

| 2003 |

## Faits et statistiques



**institut universitaire**  
graduate institute  
**d'études du développement**  
of development studies

| Vol. 22 N° 1 |

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION	XIII
<b>1<sup>re</sup> PARTIE: FAITS</b>	<b>1</b>
<hr/>	
<b>1. POLITIQUE EXTÉRIEURE</b>	<b>3</b>
<hr/>	
<b>1.1. LA SUISSE ET L'ONU</b>	<b>3</b>
□ <i>Votation sur l'adhésion à l'ONU</i>	
□ <i>La politique de la Suisse au sein de l'ONU</i>	
□ <i>L'adhésion de la Suisse à l'ONU</i>	
□ <i>Premières activités lors de l'Assemblée générale de l'ONU</i>	
<b>1.2. LOI FÉDÉRALE SUR DES MESURES DE PROMOTION CIVILE DE LA PAIX ET DE RENFORCEMENT DES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>7</b>
<b>1.3. CRÉATION D'UNE COMMISSION FÉDÉRALE DES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>8</b>
<b>1.4. «STRATÉGIE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA SUISSE POUR L'EUROPE DU SUD-EST»</b>	<b>9</b>
<b>1.5. POLITIQUE EXTÉRIEURE EN MOUVEMENT</b>	<b>10</b>
<hr/>	
<b>2. COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT</b>	<b>13</b>
<hr/>	
<b>2.1. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE</b>	<b>13</b>
□ <i>Entrée en vigueur de la Recommandation sur le déliement de l'aide</i>	
□ <i>Réunions annuelles du CAD</i>	
□ <i>Rapport 2001 sur la coopération au développement</i>	
<b>2.2. VOLUME DE L'APD DES PAYS DU CAD ET DE LA SUISSE</b>	<b>19</b>
□ <i>APD fournie par l'ensemble des membres du CAD</i>	
□ <i>APD fournie par la Suisse</i>	
<b>2.3. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE LA SUISSE EN 2001</b>	<b>20</b>
□ <i>Objectifs énoncés de la politique d'aide de la Suisse</i>	
□ <i>2002 proclamée Année internationale de la montagne par l'ONU</i>	
<b>2.4. DDC: COOPÉRATION BILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>24</b>
□ <i>Répartition géographique de l'aide, 2001</i>	
□ <i>Faits marquants pour la coopération bilatérale en 2002</i>	
□ <i>Pays prioritaires de la DDC</i>	
<b>2.5. MESURES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DU SECO EN 2001</b>	<b>28</b>
□ <i>Les objectifs et instruments du seco</i>	
□ <i>Versements d'aide bilatérale du seco en 2001</i>	
□ <i>Réorientation des mesures économiques et commerciales</i>	
□ <i>seco – Stratégie 2006</i>	
<b>2.6. COOPÉRATION MULTILATÉRALE</b>	<b>31</b>
□ <i>Contributions multilatérales de la Suisse au titre de l'aide publique au développement</i>	
□ <i>Coopération multilatérale avec des institutions de développement et d'aide humanitaire du système des Nations unies</i>	
□ <i>Groupe de la Banque mondiale, banques de développement régionales et FIDA</i>	

2.7. AIDE DES ONG SUISES	35
□ <i>Principales ONG suisses actives dans le domaine de l'aide</i>	
□ <i>Principaux pays d'intervention des ONG suisses</i>	
□ <i>Principales campagnes de sensibilisation des ONG suisses aux politiques de développement (2002)</i>	
2.8. FONDATION SUISSE SOLIDAIRES	36
2.9. PÔLE DE RECHERCHE NATIONAL NORD-SUD	37
<hr/>	
3. COOPÉRATION AVEC LES PAYS D'EUROPE DE L'EST ET DE LA CEI	39
<hr/>	
3.1. LES INSTRUMENTS	39
3.2. LES DÉPENSES EN 2001	41
3.3. LA COOPÉRATION PAR RÉGIONS	42
□ <i>Europe du Sud-Est</i>	
□ <i>Pays de la CEI</i>	
□ <i>La lutte contre la pauvreté pour thème transversal</i>	
<hr/>	
4. AIDE HUMANITAIRE	45
<hr/>	
4.1. RAPPEL DU CADRE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER	45
□ <i>Adaptation du nouveau crédit-cadre par le Parlement</i>	
□ <i>Stratégie 2005 de l'aide humanitaire de la DDC</i>	
4.2. VERSEMENTS D'AIDE HUMANITAIRE EN 2001	47
□ <i>Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2001</i>	
□ <i>L'aide humanitaire fournie par la DDC et ses partenariats</i>	
4.3. PRINCIPALES INTERVENTIONS EN 2002	49
□ <i>Eruption volcanique dans l'est du Congo</i>	
□ <i>Afghanistan</i>	
□ <i>Territoires palestiniens autonomes et occupés (TPAO)</i>	
□ <i>Inondations en Europe et Asie</i>	
4.4. ÉLÉMENTS D'IMPORTANCE TOUCHANT AU DOMAINE HUMANITAIRE EN 2002	51
□ <i>Améliorer la coordination de l'aide d'urgence internationale</i>	
□ <i>Aide alimentaire – partenariat avec le PAM</i>	
□ <i>Aide alimentaire et OGM</i>	
□ <i>Site Internet d'information sur la situation à Tchernobyl</i>	
<hr/>	
5. POLITIQUE ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE	55
<hr/>	
5.1. PRIORITÉS DANS LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE	55
□ <i>Objectifs généraux</i>	
□ <i>Axes prioritaires de la politique économique suisse envers les pays extra-européens et principaux instruments à disposition</i>	
5.2. POLITIQUE ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE ET POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME	57
□ <i>Promotion des exportations et politique des droits de l'homme</i>	
□ <i>Partenariat public-privé: l'initiative Global Compact</i>	
□ <i>Diamants de la guerre</i>	
5.3. ACCORDS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX	62
□ <i>Accords concernant la promotion et la protection réciproques des investissements</i>	

❑ Conventions de double imposition	
❑ Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers	
❑ Accords de commerce et de coopération économique	
5.4. GARANTIE CONTRE LES RISQUES À L'EXPORTATION (GRE)	66
❑ Nouvelles garanties accordées en 2001	
❑ Total des engagements de la GRE	
❑ Charte de la GRE et questionnaires relatifs au développement et à l'environnement	
❑ Cohérence entre la GRE et la politique de développement?	
<hr/>	
6. LE COMMERCE MONDIAL	73
<hr/>	
6.1. ÉVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL	74
❑ Commerce mondial des marchandises par régions	
❑ Place des pays en développement et des pays en transition dans le commerce mondial	
6.2. ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)	78
❑ Objectifs, fonctions et budget	
❑ Passage de témoin	
❑ Pays membres et nouvelles accessions	
6.3. ENJEUX DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES APRÈS DOHA	80
6.3.1. LE PROGRAMME DE DOHA ET SA RÉALISATION	80
❑ Déclarations de Doha	
❑ Décisions de Doha	
❑ Réalisation du Programme de Doha	
6.3.2. ORGANISATION DES NÉGOCIATIONS	83
6.3.3. NÉGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE	86
❑ Etat d'avancement des négociations et positions de la Suisse	
❑ Position des organisations non gouvernementales suisses	
6.4. CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)	92
❑ Objectifs, fonctions et budget de la CNUCED	
❑ Examen à mi-parcours entre la 10 <sup>e</sup> et la 11 <sup>e</sup> session de la CNUCED	
❑ Interactions entre le commerce et le développement	
<hr/>	
7. RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES	97
<hr/>	
7.1. FLUX FINANCIERS VERS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET EN TRANSITION	97
❑ L'aide publique au développement régresse toujours	
❑ Flux financiers privés: recul considérable	
7.2. INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX	103
❑ Rapport 2002 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde	
❑ IDE: à qui profitent-ils?	
❑ Investissements directs en Suisse et depuis la Suisse	
7.3. ENDETTEMENT EXTÉRIEUR	105
❑ Tendances	
❑ L'initiative PPTE dans une phase critique	
❑ Réaménagement de dettes publiques	
❑ Dettes commerciales	
❑ Programme suisse de désendettement	
7.4. INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES	109
❑ Débat animé sur le développement	

□ <i>Lutte contre la pauvreté</i>	
7.4.1. FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL	111
□ <i>Triplement des crédits accordés</i>	
□ <i>Surveillance renforcée</i>	
□ <i>Réforme du système financier international</i>	
□ <i>Politique de crédit et conditionnalité</i>	
□ <i>Autres activités de la Suisse au sein du FMI</i>	
7.4.2. BANQUE MONDIALE	115
□ <i>Crédits accrus</i>	
□ <i>Efficacité de l'aide</i>	
□ <i>Autres activités de la Suisse au sein de la Banque mondiale</i>	
7.4.3. LES SESSIONS DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS (IBW)	118
7.5. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT	119
<hr/>	
8. PLACE FINANCIÈRE SUISSE	125
<hr/>	
8.1. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT	125
□ <i>Travaux sur le plan international: Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux</i>	
□ <i>Evaluation du secteur financier de la Suisse</i>	
□ <i>Application de la loi sur le blanchiment en Suisse</i>	
□ <i>Révision des directives de la Commission fédérale des banques sur la lutte contre le blanchiment</i>	
8.2. LOI SUR LE PARTAGE DES VALEURS PATRIMONIALES CONFISQUÉES	129
8.3. DEVOIRS DE DILIGENCE DES BANQUES ET DES NÉGOCIANTS ENVERS DES «PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES» (PPE)	131
□ <i>Affaire Montesinos (Pérou)</i>	
□ <i>Accord de compromis dans l'affaire Abacha (Nigéria) ?</i>	
8.4. LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ ET CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME	133
□ <i>Répression du financement du terrorisme</i>	
8.5. PLACE FINANCIÈRE SUISSE, SECRET BANCAIRE ET ÉVASION FISCALE	136
□ <i>Pression de l'OCDE et de l'Union européenne</i>	
□ <i>Revendications d'œuvres d'entraide</i>	
<hr/>	
9. DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DROITS DE L'HOMME	141
<hr/>	
9.1. SESSION EXTRAORDINAIRE DES NATIONS UNIES CONSACRÉE AUX ENFANTS	141
□ <i>Bilan des douze dernières années</i>	
□ <i>Forum des enfants</i>	
□ <i>Négociations</i>	
□ <i>Plan d'action pour les enfants</i>	
□ <i>Position de la Suisse</i>	
□ <i>Accord sur l'interdiction des enfants soldats</i>	
□ <i>Mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant</i>	
9.2. SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION — CINQ ANS APRÈS	144
□ <i>Situation de l'alimentation dans le monde</i>	
□ <i>Négociations et déclaration finale</i>	
□ <i>Position de la Suisse</i>	
□ <i>Forum des organisations non gouvernementales</i>	
□ <i>Bilan</i>	

9.3. LUTTE CONTRE LE SIDA	148
❑ <i>Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme</i>	
❑ <i>Rapport sur l'épidémie du sida</i>	
❑ <i>14<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida à Barcelone</i>	
9.4. POLITIQUE INTERNATIONALE ET DROITS DE L'HOMME	150
❑ <i>Cour pénale internationale</i>	
❑ <i>Travaux de la Commission des droits de l'homme de l'ONU</i>	
9.5. CONFÉRENCES INTERNATIONALES	155
❑ <i>Conférence internationale du travail</i>	
❑ <i>Assemblée mondiale de la santé (OMS)</i>	
❑ <i>Sommet mondial sur la société de l'information</i>	
<hr/>	
10. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	159
<hr/>	
10.1. DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SUISSE	160
❑ <i>Le développement durable dans le cadre institutionnel suisse</i>	
❑ <i>Nouvelle «Stratégie 2002 pour le développement durable»</i>	
❑ <i>Etat des lieux de la mise en œuvre du développement durable en Suisse</i>	
10.2. SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	166
❑ <i>4<sup>e</sup> Conférence préparatoire à Bali</i>	
❑ <i>Les deux documents adoptés lors du sommet</i>	
❑ <i>Nouveaux partenariats</i>	
❑ <i>Position suisse</i>	
❑ <i>Bilan du sommet</i>	
❑ <i>Perspectives de suivi du sommet au niveau suisse</i>	
10.3. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	173
❑ <i>Réchauffement climatique et évolution mondiale des émissions de dioxyde de carbone</i>	
❑ <i>Ratification du Protocole de Kyoto</i>	
❑ <i>8<sup>e</sup> Conférence des parties à New Delhi</i>	
❑ <i>Politique climatique de la Suisse</i>	
❑ <i>Evaluation internationale de la politique climatique de la Suisse</i>	
10.4. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ	180
❑ <i>La 6<sup>e</sup> Conférence des parties, avril 2002</i>	
❑ <i>Le partage des bénéfices</i>	
❑ <i>Ratification par la Suisse du Protocole de Cartagena</i>	
❑ <i>Législation suisse en matière de génie génétique (Gen-Lex) et brevetabilité du vivant</i>	
10.5. AUTRES CONVENTIONS INTERNATIONALES RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	187
❑ <i>Convention sur la lutte contre la désertification</i>	
❑ <i>Protection de la couche d'ozone</i>	
❑ <i>Commerce et utilisation de produits chimiques toxiques</i>	
❑ <i>Convention sur les POP</i>	
❑ <i>Convention PIC</i>	
❑ <i>Convention de Bâle</i>	
10.6. MÉCANISME DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	194
❑ <i>Fonds our l'environnement mondial (FEM)</i>	
❑ <i>Fonds pour l'ozone</i>	
❑ <i>Contribution de la Suisse aux mécanismes de financement de protection de l'environnement mondial</i>	

11. POLITIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET POLITIQUE DE PAIX DE LA SUISSE	199
11.1. STRATÉGIE DE LA POLITIQUE DE PAIX	199
11.2. SÉCURITÉ INTERNATIONALE ET TERRORISME	201
11.3. INSTITUTIONS SUISSES DE PROMOTION DE LA PAIX	201
11.4. MINES ANTIPERSONNEL	203
11.5. ARMES LÉGÈRES	204
11.6. BIOTECHNOLOGIE ET ARMEMENT	204
11.7. DÉSARMEMENT CHIMIQUE	205
12. POLITIQUE D'ASILE ET QUESTIONS MIGRATOIRES	207
12.1. POLITIQUE D'ASILE	207
❑ <i>Demandes d'asile déposées</i>	
❑ <i>Octroi de l'asile</i>	
❑ <i>Des retours et des renvois</i>	
❑ <i>La nouvelle loi sur l'asile</i>	
❑ <i>L'initiative «contre les abus dans le droit d'asile»</i>	
12.2. POLITIQUE DE MIGRATION	216
❑ <i>Les immigrés en Suisse. les premiers résultats du recensement 2000</i>	
❑ <i>Politique d'admission</i>	
❑ <i>Politique d'intégration: la loi sur la naturalisation et les droits politiques</i>	
<b>2<sup>e</sup> PARTIE: STATISTIQUES</b>	
INTRODUCTION	227
1. COMMERCE	231
COMMENTAIRE	231
1.1. STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE	234
❑ <i>Principaux courants commerciaux: importations, exportations, solde de la balance commerciale</i>	
❑ <i>Commerce avec le tiers-monde: importations, exportations, solde de la balance commerciale</i>	
❑ <i>Principaux fournisseurs et clients de la Suisse</i>	
❑ <i>Evolution du commerce avec les pays partenaires commerciaux dans le tiers-monde</i>	
1.2. COMPOSITION DES ÉCHANGES DE LA SUISSE AVEC LE TIERS-MONDE	241
❑ <i>Ensemble des pays du tiers-monde</i>	
❑ <i>Ensemble du monde</i>	
❑ <i>Principaux exportateurs de pétrole</i>	
❑ <i>Principaux exportateurs d'articles manufacturés</i>	
❑ <i>Autres pays du tiers-monde</i>	
❑ <i>Pays les moins avancés (PMA)</i>	
1.3. ORIGINE ET DESTINATION DES MARCHANDISES ÉCHANGÉES ENTRE LA SUISSE ET LE TIERS-MONDE, PAR CATÉGORIES	244

- *Matières premières et demi-produits*
- *Produits énergétiques*
- *Biens d'équipement*
- *Biens de consommation*
- *Métaux précieux et pierres gemmes*
- *Objets d'art et antiquités*

2. FLUX FINANCIERS	251
<hr/>	
COMMENTAIRE	251
2.1. APERÇU GÉNÉRAL DES FLUX FINANCIERS DESTINÉS AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT	255
□ <i>Flux nets en provenance de la Suisse</i>	
□ <i>Flux nets en provenance des pays membres du CAD</i>	
2.2. RELATIONS ENTRE LE REVENU NATIONAL BRUT, LES FLUX NETS DE CAPITAUX PRIVÉS ET L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	258
□ <i>Comparaisons entre les pays membres du CAD</i>	
2.3. APERÇU DES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LE MONDE	259
□ <i>Emprunts de débiteurs étrangers</i>	
□ <i>Avoirs et engagements à l'étranger des banques établies en Suisse</i>	
2.4. INVESTISSEMENTS DIRECTS SUISSES À L'ÉTRANGER	264
□ <i>Répartition géographique des flux et stocks d'investissements par année</i>	
□ <i>Effectif du personnel en fin d'année</i>	
<hr/>	
3. AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	269
<hr/>	
COMMENTAIRE	269
3.1. VUE D'ENSEMBLE DE L'AIDE PUBLIQUE ET PRIVÉE VERSÉE PAR LA SUISSE	274
□ <i>Aide publique au développement APD pour les pays en développement</i>	
□ <i>Aide publique aux pays d'Europe centrale et orientale et pays en développement plus avancés</i>	
□ <i>Dons des organismes privés bénévoles</i>	
3.2. VUE D'ENSEMBLE DE L'AIDE PUBLIQUE ET PRIVÉE VERSÉE PAR LES PAYS DU CAD	276
□ <i>Aide publique au développement pour les pays en développement</i>	
□ <i>Aide publique aux pays d'Europe centrale et orientale et pays en développement plus avancés</i>	
□ <i>Dons des organismes privés bénévoles</i>	
3.3. AIDE PUBLIQUE ET PRIVÉE EN SUISSE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET AUX PAYS EN TRANSITION	277
3.4. AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	279
□ <i>Les vingt premiers pays destinataires</i>	
3.5. CONTRIBUTIONS MULTILATÉRALES D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET D'AIDE PUBLIQUE, PAR ORGANISATION	280
3.6. CONTRIBUTIONS CANTONALES DESTINÉES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET AUX PAYS EN TRANSITION	282

3.7. CONTRIBUTIONS COMMUNALES DESTINÉES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET AUX PAYS EN TRANSITION	279
3.8. AIDE PRIVÉE DES ONG, PROJETS FINANCÉS PAR LES FONDS PRIVÉS	286
<hr/>	
4. RELATIONS DE LA SUISSE AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET EN TRANSITION	287
<hr/>	
4.1. SYNTHÈSE DES RELATIONS DE LA SUISSE AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS EN TRANSITION	287
4.2. RELATIONS AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	288
4.3. RELATIONS AVEC LES PAYS EN TRANSITION	288
<hr/>	
5. APPENDICE	293
<hr/>	
5.1. SIGNES UTILISÉS, TAUX DE CHANGE ET REMARQUES	293
5.2. COMPOSITION DES GROUPES DE PAYS	293
▫ <i>Statistique du commerce international</i>	
▫ <i>Statistiques des flux financiers et de l'aide publique de développement</i>	
5.3. PRINCIPALES SOURCES	297
 INDEX	 299
 ABRÉVIATIONS	 315
 LISTE DES PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ÉTABLIE PAR LE CAD	 319

---

# 1. POLITIQUE EXTÉRIEURE\*

---

**E**N 2002, la politique extérieure de la Suisse a été marquée par deux grands événements. D'une part, la Suisse est devenue, en septembre 2002, membre à part entière de l'Organisation des Nations unies, après que le peuple eut approuvé ce projet lors d'une votation au printemps. D'autre part, les relations de la Suisse avec l'Union européenne (UE) ont acquis de nouvelles bases avec l'entrée en vigueur, en juin 2002, des accords bilatéraux. Par ailleurs, le lancement de nouvelles négociations avec l'Union européenne (bilatérales II) confirme la volonté de poursuivre la voie bilatérale.

Ces deux événements d'envergure achèvent une décennie plutôt mouvementée sur le plan de la politique extérieure, qui a débuté en 1992 avec le rejet de l'EEE par le peuple et avec l'adhésion de la Suisse au groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. La politique de sécurité et de paix illustre également la réorientation de la politique extérieure de la Suisse. Pour la première fois, des soldats suisses armés ont participé à une mission de paix (KFOR, Force de paix au Kosovo) et la promotion civile de la paix se fonde désormais sur une loi fédérale.

## 1.1. LA SUISSE ET L'ONU

### □ Votation sur l'adhésion à l'ONU

Le 3 mars 2002, le peuple suisse a adopté par 54,6% des voix l'initiative populaire pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations unies (ONU). Lors de ce scrutin, la participation a atteint 58% et 12 cantons se sont prononcés en faveur de l'initiative, tandis que 11 l'ont rejetée<sup>1</sup>. C'est dire que l'initiative l'a remporté de justesse au niveau cantonal.

Si l'on compare ce résultat à celui du vote de 1986 sur le référendum contre l'adhésion à l'ONU – la majorité du peuple et tous les cantons avaient alors refusé l'adhésion –, la part des oui s'est accrue de plus de 20%. L'écart qui sépare les résultats de ces deux scrutins illustre le revirement de l'opinion publique suisse ces seize dernières années, notamment depuis la fin de la guerre froide.

Dès lors qu'il avait l'appui du peuple et des cantons, plus rien n'empêchait le Conseil fédéral de transmettre la demande d'adhésion de la Confédération helvétique à l'Organisation des Nations unies. Ce fut chose faite le 20 juin 2002<sup>2</sup>.

📖 **ASTM 2002**, pp. 207-209.

\* Par Christoph Stamm, politologue.

<sup>1</sup> Confédération suisse, *Initiative populaire fédérale « pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations unies (ONU) »*, votation n° 485, <www.admin.ch>.

<sup>2</sup> Conseil fédéral, *Demande d'adhésion de la Suisse à l'ONU incluant une déclaration concernant la neutralité*, juin 2002, <www.uno.admin.ch>.

## □ *La politique de la Suisse au sein de l'ONU*

Avant l'adhésion officielle de la Suisse à l'ONU, le Conseil fédéral a formulé en mai 2002 la politique qu'il entend mener au sein de cette organisation et fixé ses priorités pour la 57<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU<sup>3</sup>.

Désormais membre à part entière de l'ONU, la Suisse possède le droit de vote à l'Assemblée générale et est également éligible. Elle peut donc être élue au sein du Conseil économique et social (ECOSOC), de ses commissions et du Conseil de sécurité de l'ONU. C'est pourquoi le Conseil fédéral entend prévoir un programme de candidatures qui devrait permettre à la Suisse d'être représentée au sein des organes internationaux tout en mettant en valeur des personnalités suisses. Il met ici la priorité sur la nomination de la Suisse au sein de l'ECOSOC et de la Commission des droits de l'homme. Pour y parvenir, la Suisse devra toutefois se soumettre à des systèmes de rotation parfois relativement longs.

La Suisse peut par ailleurs faire valoir ses grandes préoccupations en intervenant dans les débats de l'Assemblée plénière ou dans le cadre de sous-commissions, en proposant ou en cosignant des résolutions et en participant aux consultations informelles qui accompagnent la préparation des résolutions et des décisions<sup>4</sup>.

L'attitude de la Suisse au sein de l'ONU découle des objectifs définis dans le *Rapport sur la politique extérieure 2000*, notamment sur les priorités qu'il fixe en matière de politique extérieure: maintien et promotion de la sécurité et de la paix; accroissement de la prospérité commune et promotion de la cohésion sociale; engagement en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et des principes de l'Etat de droit; préservation du milieu naturel. La consolidation du rôle du siège genevois de l'ONU constitue également une priorité pour la Suisse<sup>5</sup>.

Une vingtaine d'organisations non gouvernementales (ONG) suisses ont formé une plate-forme afin de prendre part pleinement aux activités de la Suisse au sein de l'ONU<sup>6</sup>. Elles ont adressé leurs revendications au Conseil fédéral en août 2002 dans un premier document, dans lequel elles mettent le doigt sur les lacunes de la politique d'information de la Confédération et sur les problèmes de cohérence qui vont inévitablement se poser entre les différents domaines de la politique. Les ONG déclarent qu'il importe de placer les droits fondamentaux et les droits de l'homme, les normes sociales et les objectifs du développement durable au tout premier plan. Elles relèvent également que la Suisse n'a ratifié ni la Convention alpine ni le Protocole de Kyoto de la Convention sur le climat.

Dans la perspective de la 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, les ONG ont mis l'accent sur deux objectifs qu'elles jugent prioritaires: d'une part, la Cour pénale internationale doit devenir opérationnelle dès que possible et, d'autre part, la Suisse doit reconnaître l'autorité suprême de l'ONU telle qu'elle est inscrite dans la Charte. Cette reconnaissance implique en particulier que la Suisse s'engage à

<sup>3</sup> Confédération, *Le Conseil fédéral définit la politique qu'il entend mener à l'ONU et fixe ses priorités pour la 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies*, communiqué de presse, 29.5.02.

<sup>4</sup> Les résolutions sont des recommandations et n'ont de ce fait aucun caractère juridique contraignant. Les décisions règlent les questions de procédure.

<sup>5</sup> DFAE, *57<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU. Première participation de la Suisse en qualité de membre*, 2002, p. 11.

<sup>6</sup> *Plattform der Schweizerischen NGO zuhanden des Bundesrates anlässlich der ersten UNO-Generalversammlung mit Schweizer Vollmitgliedschaft*, 26.8.02.

n'approuver que des opérations de maintien de la paix décidées par l'ONU ou par l'OSCE et, le cas échéant, à y prendre part dans la mesure de ses moyens.

#### □ *L'adhésion de la Suisse à l'ONU*

La Suisse a été admise au sein de l'ONU le 10 septembre 2002, à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle de l'ONU, sur la base d'une recommandation du 24 juillet 2002 du Conseil de sécurité<sup>7</sup>. En présentant la résolution d'admission de la Suisse au nom des Etats voisins, le ministre des Affaires étrangères de la France a relevé que la Suisse était le seul pays dont l'adhésion à l'ONU ait été soumise au scrutin populaire et que cette consultation du peuple pourrait contribuer à renforcer l'orientation démocratique de l'organisation.

Dans son discours devant l'Assemblée générale, le président de la Confédération, Kaspar Villiger, a exprimé la volonté de la Suisse de travailler au sein de l'ONU dans un esprit à la fois constructif et critique. Il a également rappelé quelques particularités de l'identité politique suisse et souligné enfin que la Suisse resterait un pays neutre<sup>8</sup>.

Avec l'adhésion de la Suisse et du Timor-Oriental (25 septembre 2002), le nombre des Etats membres de l'ONU est passé à 191. Ainsi, tous les Etats reconnus par la communauté internationale, à l'exception du Vatican, sont désormais membres de l'Organisation des Nations unies.

#### □ *Premières activités lors de l'Assemblée générale de l'ONU*

Le jour de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, l'Assemblée générale de l'organisation ouvrait sa 57<sup>e</sup> session<sup>9</sup>. L'Assemblée générale est l'un des principaux organes de l'ONU. Elle possède une compétence générale pour aborder et traiter tous les questions et problèmes qui relèvent de la Charte de l'ONU. L'assemblée se réunit une fois par année et assume des fonctions non seulement politiques mais aussi organisationnelles<sup>10</sup>. La session annuelle ordinaire débute toujours le deuxième mardi de septembre et s'ouvre sur un débat général de deux semaines. Les travaux se poursuivent ensuite au sein des six commissions ou en plénum jusqu'au début de l'année suivante.

En 2002, le débat général a notamment été consacré à un programme de réforme proposé par le secrétaire général, à une réforme du Conseil de sécurité, à la place à réserver au multilatéralisme et à une amélioration de la coopération entre les acteurs de l'aide humanitaire. L'Assemblée générale devait par ailleurs élire cinq nouveaux membres non permanents au Conseil de sécurité<sup>11</sup>. La Suisse a pris part aussi bien au débat qu'aux votes. Elle a salué le lancement du programme de réforme qui vise avant tout à renforcer les capacités de l'ONU dans la protection et dans la promotion des droits de l'homme, à rationaliser et à

<sup>7</sup> «Grosser Tag für die Schweiz in New York», *Neue Zürcher Zeitung*, 11.9.02.

<sup>8</sup> DFAE, *Discours de M. Kaspar Villiger, président de la Confédération, à l'occasion de l'adhésion de la Suisse à l'ONU*, 10.9.02.

<sup>9</sup> DFAE, *La Suisse à l'ONU: bilan intermédiaire. Avancement des travaux de l'Assemblée générale*, octobre 2002, <[www.uno.admin.ch](http://www.uno.admin.ch)>.

<sup>10</sup> Nations unies, *A propos de l'Assemblée générale*, <[www.un.org/french/ga/57/about.htm](http://www.un.org/french/ga/57/about.htm)>.

<sup>11</sup> Voici les cinq pays qui ont été nommés pour deux ans: Allemagne, Espagne, Chili, Angola et Pakistan.

améliorer la communication, ainsi qu'à réduire le nombre des séances et des rapports. Pour ce qui est des élections et des candidatures, l'adhésion de la Suisse à l'ONU a déjà porté ses fruits : le professeur Walter Kälin a été élu au Comité des droits de l'homme de l'ONU ; le diplomate Valentin Zellweger est devenu vice-président de la 6<sup>e</sup> Commission de l'Assemblée générale ; et, enfin, l'ambassadeur Jean-Marc Boulgaris a été élu à la vice-présidence du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés<sup>12</sup>.

Dans le cadre des six commissions spécialisées de l'Assemblée générale, au sein desquelles les divers projets de résolution sont débattus et adoptés, la Suisse peut prendre position sur des points concrets et faire valoir son avis sur la politique mondiale et sur la politique extérieure.

- ❑ *Première commission : Désarmement et sécurité internationale.* La Suisse entend favoriser l'élimination des armes de destruction massive et une plus grande transparence en matière de désarmement. Dans le domaine de la sécurité humaine, elle souhaite promouvoir une initiative lancée conjointement avec la France visant à définir des mécanismes de traçage des armes légères et de petit calibre.
- ❑ *Deuxième commission : Questions économiques et financières, développement.* La Confédération appuie la nouvelle stratégie pour le développement de l'Afrique (NEPAD)<sup>13</sup>. Elle s'engage à améliorer la coopération entre les divers acteurs du développement (gouvernements, organisations internationales, société civile et secteur privé) et appelle à une application plus rigoureuse des conventions conclues dans le domaine de la protection de l'environnement.
- ❑ *Troisième commission : Questions sociales, humanitaires et culturelles.* Les diplomates suisses accordent une place particulière à l'adoption par l'Assemblée générale d'un protocole additionnel contre la torture.
- ❑ *Quatrième commission : Politiques spéciales et décolonisation.* Cette commission s'occupe essentiellement du maintien de la paix (amélioration des missions de l'ONU) et des questions politiques spéciales, telles que la situation au Proche-Orient. Dans ce cadre, la Suisse demande le respect des Conventions de Genève dans les territoires occupés.
- ❑ *Cinquième commission : Questions administratives et budgétaires.* La Suisse s'est prononcée en faveur d'une croissance nulle du budget ordinaire. Elle souhaite toutefois que l'on consacre davantage de ressources à la défense des droits de l'homme et à la protection de l'environnement. Une plus grande transparence devrait par ailleurs être de mise dans le poste des mesures de maintien de la paix, qui engloutit deux tiers de toutes les dépenses.
- ❑ *Sixième commission : Questions juridiques.* La Confédération met ici l'accent sur le débat concernant la Cour pénale internationale ainsi que sur les Conventions de Genève et sur leurs protocoles additionnels.

Pendant sa première année de participation aux travaux de l'ONU, la Suisse devra prendre position sur quelque 300 résolutions. Bénéficiant de ressources

<sup>12</sup> Confédération, *Election du professeur Walter Kälin au Comité des droits de l'homme de l'ONU*, communiqué de presse, 9.9.02. ; *idem*, *Un diplomate suisse est élu vice-président de la Commission de l'ONU qui s'occupe du droit international*, communiqué de presse, 24.9.02.

<sup>13</sup> Voir l'*Annuaire Suisse-Tiers Monde 2002*, p. 205.

limitées et de structures qui doivent être confirmées, les diplomates suisses dont s'est entouré l'ambassadeur Jenö Staehelin devront donc s'efforcer de traiter rapidement les diverses propositions de résolution.

## 1.2. LOI FÉDÉRALE SUR DES MESURES DE PROMOTION CIVILE DE LA PAIX ET DE RENFORCEMENT DES DROITS DE L'HOMME

Sur la base d'un arrêté fédéral de juin 2000, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été chargé d'élaborer un projet de *loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme*. Le 23 octobre 2002, le Conseil fédéral a soumis au Parlement le projet de cette nouvelle loi et le message correspondant<sup>14</sup>.

L'adoption d'une loi était devenue nécessaire, car la Confédération alloue dans ce domaine des moyens de près de 40 millions de francs sans que ces dépenses se fondent sur une base législative formelle. La nouvelle loi fédérale présente avant tout un caractère technique et ne comprend aucune innovation en matière d'orientation politique ou opérationnelle<sup>15</sup>. Les politiques et les programmes seront à l'avenir définis dans le cadre des demandes de crédits-cadres qui seront présentées conformément à la loi.

C'est pourquoi le Conseil fédéral a non seulement soumis aux Chambres fédérales le projet de loi, mais aussi un message concernant l'ouverture d'un *crédit-cadre pour des mesures de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme*. Ce message prévoit un crédit global de 240 millions de francs qui permettra au DFAE d'optimiser ses activités dans les deux domaines concernés en les planifiant à plus long terme. Il est prévu que le budget annuel augmentera progressivement pour passer de 44,5 millions en 2003 à 62,5 millions en 2007<sup>16</sup>. Le message concernant l'ouverture d'un crédit-cadre commence par une analyse et une rétrospective des efforts consentis jusqu'alors, puis il définit les buts, les principes, les domaines d'actions ainsi que les priorités thématiques de la politique suisse dans ce secteur.

📖 **Annuaire 2003**, n° 1, chap. 11, « Politique en matière de sécurité et politique de paix ».

La promotion des droits de l'homme comprend ainsi les deux domaines d'action que sont les *initiatives diplomatiques* et les *dialogues sur les droits de l'homme*. La gestion civile des conflits prévoit *les bons offices et la médiation, les programmes de gestion civile des conflits, un pool d'experts pour la promotion civile de la paix, des initiatives diplomatiques thématiques et des partenariats*

<sup>14</sup> L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue pour janvier 2004. Confédération, *Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme : nouvelle loi fédérale et crédit-cadre*, communiqué de presse, 23.10.02; Conseil fédéral, *Message concernant la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme* du 23 octobre 2002, *Feuille fédérale* (02.077), 2002, pp. 7063-7073.

<sup>15</sup> Pour ce qui est des priorités et des instruments de la promotion de la paix, voir DFAE, *Stratégies d'action en faveur de la paix. Législature 2000-2003*, décembre 1999; *idem*, *Prévenir la violence. Participer à l'instauration de la paix. Consolider la démocratie. La politique de paix de la Direction politique du DFAE*, juillet 2001. Pour ce qui est de la politique suisse des droits de l'homme, voir Conseil fédéral, *Rapport sur la politique suisse des droits de l'homme*, février 2000.

<sup>16</sup> « Mehr Mittel für zivile Friedensförderung », *Neue Zürcher Zeitung*, 24.10.02.

(pour le développement de stratégies de politique de paix par exemple). *Les questions de droit constitutionnel, décentralisation et partage du pouvoir, les médias et les conflits armés* ainsi que la *sécurité humaine* sont considérés comme thèmes prioritaires.

Le 23 octobre 2002, le Conseil fédéral a également présenté son *Rapport sur les possibilités et les limites de l'affectation de volontaires à l'étranger dans le cadre de la promotion civile de la paix*<sup>17</sup>. Ce rapport accorde une place particulière au pool d'experts pour la promotion civile de la paix (PEP) créé en 2000. Les envois de ces « experts de la paix » à l'étranger se sont révélés positifs, mais le Conseil fédéral n'en poursuivra pas moins ses efforts pour améliorer encore la préparation, le suivi et l'évaluation de leurs missions.

### 1.3. CRÉATION D'UNE COMMISSION FÉDÉRALE DES DROITS DE L'HOMME

En 1993 déjà, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a souligné, dans son plan d'action auquel la Suisse a pleinement souscrit, qu'il importait de créer des commissions nationales des droits de l'homme. Ce n'est toutefois que depuis février 2000, date à laquelle le Conseil fédéral a publié un rapport sur la politique suisse des droits de l'homme, que la création d'une commission fédérale des droits de l'homme est à l'ordre du jour. Une centaine d'ONG revendiquent la mise en place d'une instance indépendante chargée de veiller au respect des droits de l'homme en Suisse<sup>18</sup>. En décembre 2001, une initiative parlementaire a été déposée tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats pour demander la création d'une telle commission. En septembre 2002, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a rejeté cette initiative pour charger le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la possibilité de créer une commission des droits de l'homme<sup>19</sup>. La Commission des institutions politiques du Conseil national a pour sa part recommandé l'adoption de l'initiative. Etant donné que 109 des 200 parlementaires ont signé cette initiative, une majorité de la Chambre basse devrait l'approuver<sup>20</sup>.

📖 **ASTM 2001**, *Rapport sur la politique suisse des droits de l'homme* (pp. 248-250).

La Suisse possède déjà divers instruments<sup>21</sup> permettant de contrôler le respect de certains droits de l'homme (lutte contre le racisme, égalité entre hommes et femmes), mais aucune commission chargée de veiller au respect des différents droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civiques. Selon un rapport diffusé par les auteurs de l'initiative, une commission des droits de l'homme pourrait assumer les tâches suivantes: veiller à l'application en Suisse de conventions internationales sur les droits de l'homme; traiter les violations des

<sup>17</sup> Confédération, *Rapport du Conseil fédéral sur les possibilités et les limites de l'affectation de volontaires à l'étranger dans le cadre de la promotion civile de la paix*, communiqué de presse, 23.10.02.

<sup>18</sup> Groupe de travail Commission pour les droits humains, *Commission fédérale pour les droits humains*, septembre 2002.

<sup>19</sup> Parlement fédéral, Conseil des Etats, *Commission fédérale des droits de l'homme*, postulat 02.3394 de la Commission de politique extérieure CE, 9.9.02.

<sup>20</sup> « Die Menschenrechte im eigenen Land durchsetzen », *Tagesanzeiger*, 4.10.02.

<sup>21</sup> Il s'agit de la Commission fédérale contre le racisme, du Service de lutte contre le racisme et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, tous trois intégrés au Département fédéral de l'intérieur.

droits de l'homme sur les plans juridique et politique ; créer des procédures de conciliation ; conseiller le Parlement et le gouvernement en matière de droits de l'homme ; sensibiliser l'opinion publique aux questions relevant des droits de l'homme et contribuer à consolider et à développer les instruments nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme<sup>22</sup>.

Relevons que la politique des droits de l'homme concerne les politiques aussi bien intérieure qu'extérieure. Une commission fédérale des droits de l'homme qui étendrait également son travail d'observation et ses conseils à la politique extérieure permettrait donc d'améliorer la cohérence entre les politiques intérieure et extérieure dans ce domaine particulier.

#### 1.4. « STRATÉGIE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA SUISSE POUR L'EUROPE DU SUD-EST »

Le 24 avril 2002, le conseil fédéral a adopté<sup>23</sup> une *Stratégie pour l'Europe du Sud-Est*<sup>24</sup>. Après celle pour le bassin sud et est de la Méditerranée, adoptée le 11 avril 2001, c'est la deuxième stratégie de ce type, qui tient compte des priorités géographiques de la politique extérieure telles qu'elles sont définies dans le *Rapport sur la politique extérieure 2000*.

La stabilité de cette région joue un tel rôle pour l'Europe, et la guerre et les crises qui l'ont secouée ces dix dernières années ont eu de telles conséquences que la Suisse a décidé d'engager des moyens importants à différents niveaux pour contribuer à y faire régner la paix. La stratégie identifie les intérêts de la Suisse, fixe les objectifs de sa politique à moyen terme (trois à cinq ans) et rappelle les instruments dont elle dispose pour les atteindre. Les principaux intérêts de la Suisse dans la région sont les suivants : prévention de nouveaux conflits armés ; développement de l'Europe du Sud-Est en tant que partenaire politique et économique à part entière ; prévention de flux massifs de réfugiés et de migrations ; lutte contre l'extrémisme politique et la criminalité organisée ; intégration dans les structures euro-atlantiques. Cette stratégie de politique extérieure a pour principal objectif d'améliorer la coordination des activités suisses en Europe du Sud-Est<sup>25</sup>. Le texte affirme que la Suisse est considérée comme un partenaire important dans la région. A ce titre, elle assumera sa part de la coopération internationale tant que la situation l'exige et elle est décidée à débloquer les moyens nécessaires pour poursuivre les activités qu'elle juge prioritaires.

<sup>22</sup> Groupe de travail Commission pour les droits humains, *Commission fédérale pour les droits humains*, septembre 2002.

<sup>23</sup> Conseil fédéral, *Stratégie de politique extérieure de la Suisse pour l'Europe du Sud-Est*, avril 2002.

<sup>24</sup> La région appelée Europe du Sud-Est regroupe les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Macédoine, Moldavie, République fédérale de Yougoslavie et Roumanie.

<sup>25</sup> Voici les départements et offices fédéraux qui mènent des activités dans la région : Département fédéral des affaires étrangères, Direction du développement et de la coopération, Secrétariat d'Etat à l'économie, Office fédéral des réfugiés, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. La coordination des activités incombe au DFAE.

## 1.5. POLITIQUE EXTÉRIEURE EN MOUVEMENT

Un ouvrage paru en allemand<sup>26</sup> analyse l'évolution de la politique extérieure de la Suisse au cours des dix dernières années. Les auteurs s'interrogent d'une part sur l'influence que les changements mondiaux exercent sur cette politique et traitent d'autre part des processus de décision et de l'influence des facteurs intérieurs sur la politique extérieure. L'ouvrage se fonde sur les travaux d'un programme national de recherche achevé en 2000 : *Fondements et possibilités de la politique extérieure suisse* (PNR 42)<sup>27</sup>.

Selon les auteurs, l'évolution du contexte international s'est sensiblement accélérée depuis la fin de la guerre froide et elle a eu deux effets sur la politique extérieure de la Suisse : « D'une part, le multilatéralisme a gagné en importance et, d'autre part, l'écart entre politique intérieure et politique extérieure s'est rétréci. La mise en place d'une politique extérieure cohérente doit donc faire face à un nombre plus grand de défis et de conflits d'intérêts. »<sup>28</sup> La nouvelle orientation de la politique extérieure (que l'on observe également dans d'autres pays) se caractérise par les éléments suivants : acteurs toujours plus nombreux, prépondérance de questions relevant de la politique extérieure qui touchent aussi bien l'individu que l'ensemble de la société, plus grande transparence et, en raison des sujets traités, nouvelle obligation de rendre des comptes. En Suisse, ces caractéristiques sont encore accentuées puisque la population bénéficie d'un droit de consultation en matière de politique extérieure (référendum en matière de traités internationaux). De plus, les droits démocratiques (référendum et initiative populaire) conçus pour les questions de politique intérieure sont de plus en plus utilisés pour des sujets qui relèvent de la politique extérieure.

Si l'évolution actuelle se poursuit, les auteurs pensent que « le fait de désigner la politique extérieure de *politique intérieure mondiale* ne reflètera plus simplement un jeu de l'esprit, mais une réalité »<sup>29</sup>.

<sup>26</sup> Goetschel Laurent, Bernath Magdalena, Schwarz Daniel, *Schweizerische Aussenpolitik. Grundlagen und Möglichkeiten*, Berne : Editions NZZ, 2002.

<sup>27</sup> Direction du programme : Laurent Goetschel. Voir le site du PNR 42 : <[www.snf.ch/NFP/nfp42/home.htm](http://www.snf.ch/NFP/nfp42/home.htm)>.

<sup>28</sup> Goetschel Laurent, Bernath Magdalena, Schwarz Daniel, *Schweizerische Aussenpolitik. Grundlagen und Möglichkeiten*, op. cit., p. 222.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 228.

## SOURCES

- Goetschel Laurent, *Politique extérieure en mouvement*, synthèse du PNR 42, octobre 2000.
- Goetschel Laurent, Bernath Magdalena, Schwarz Daniel, *Schweizerische Aussenpolitik. Grundlagen und Möglichkeiten*, Berne: Editions NZZ, 2002.
- Confédération, *Arrêté fédéral sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations unies du 14 décembre 1984*, votation n° 338, 1986, <[www.admin.ch/ch/f/pore/va](http://www.admin.ch/ch/f/pore/va)>.
- Confédération, *Initiative populaire «pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations unies (ONU)»*, votation n° 485, 2002, <[www.admin.ch/ch/f/pore/va](http://www.admin.ch/ch/f/pore/va)>.
- Conseil fédéral, *Message concernant la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme* du 23 octobre 2002, *Feuille fédérale* (02.077), 2002, pp. 7063-7073.
- Conseil fédéral, *Rapport sur la politique suisse des droits de l'homme*, février 2000.
- Conseil fédéral, *Stratégie de politique extérieure de la Suisse pour l'Europe du Sud-Est*, avril 2002.
- DFAE, *57<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU. Première participation de la Suisse en qualité de membre*, 2002.
- DFAE, *Droits de l'homme*, 2002.
- DFAE, *La Suisse à l'ONU: bilan intermédiaire. Avancement des travaux de l'Assemblée générale*, 2002.
- DFAE, *La Suisse et le monde*, revue du Département fédéral des affaires étrangères, éditions 2/2002 et 4/2002.
- DFAE, *Prévenir la violence. Participer à l'instauration de la paix. Consolider la démocratie. La politique de paix de la Direction politique du DFAE*, juillet 2001.
- DFAE, *Stratégie d'action en faveur de la paix. Législature 2000-2003*, décembre 1999.
- DFAE, *Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme: nouvelle loi fédérale et crédit-cadre*, 23.10.02.
- Groupe de travail Commission pour les droits humains, *Commission fédérale pour les droits humains*, septembre 2002.septembre 2002.
- Menschenrechte Schweiz, *humanrights.ch*, n° 3, septembre 2002,
- Plattform der Schweizerischen NGO zuhanden des Bundesrates anlässlich der ersten UNO-Generalsammlung mit Schweizer Vollmitgliedschaft*, Berne, août 2002.
- Neue Zürcher Zeitung*, 11.9.02, 24.10.02.
- Tagesanzeiger*, 4.10.02.

## SITES INTERNET

- Organisation des Nations unies : <[www.un.org](http://www.un.org)> et <[www.un.org/french](http://www.un.org/french)>.
- ONU, Assemblée générale, 57<sup>e</sup> session, 2002 : <[www.un.org/french/ga/57/index.html](http://www.un.org/french/ga/57/index.html)>.
- DFAE, informations sur l'ONU : <[www.uno.admin.ch](http://www.uno.admin.ch)>.
- Mission de la Suisse auprès de l'ONU à Genève : <[www.eda.admin.ch.geneva\\_miss/e/home](http://www.eda.admin.ch.geneva_miss/e/home)>.
- Mission de la Suisse auprès de l'ONU à New York : <[www.eda.admin.ch.newyork\\_miss/e/home](http://www.eda.admin.ch.newyork_miss/e/home)>.
- Menschenrechte Schweiz MERS : <[www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)>.

---

## ABRÉVIATIONS

---

ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACSF	Afghan Civil Society Forum
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AFF	Administration fédérale des finances
AHS	Aide humanitaire suisse
AID	Association internationale de développement
AIF	Agence intergouvernementale de la francophonie
ANASE	Association des nations du Sud-Est asiatique
AP	Aide publique aux pays en transition
APC	Afrique-Caraïbes-Pacifique
APD	Aide publique au développement
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASEAN	<i>Association of Southeast Asian Nations</i> (en français ANASE)
BAfD	Banque africaine de développement
BAuD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)
CAC	Convention sur les armes chimiques
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCD	Convention internationale de lutte contre la désertification
CDM	<i>Clean Development Mechanism</i> (Protocole de Kyoto)
CE	Communautés européennes
CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CICDD	Centre international pour le commerce et le développement durable
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNC	Comité des négociations commerciales (OMC)
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COP	Conférence des parties
CPI	Cour pénale internationale
CPT	Comité européen pour la prévention de la torture
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire (DDC)

CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté
DCAF	Centre de contrôle des forces armées (Genève)
DCEE	Division pour la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI (DDC)
Ci-Rio	Comité interdépartemental du suivi de Rio
CT	Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas/EPER
DB	Déclaration de Berne
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Domaine de prestations Développement et transition (seco)
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
EPER	Entraide protestante (Suisse)
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
FSK	Centre de recherche sur la sécurité et les conflits (Zurich)
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
GCSP	Centre de politique de sécurité (Berne)
GEF	<i>Global Environment Facility</i> (en français FEM)
GF-ATM	<i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malarial</i> Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution de climat (ONU)
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement
G7	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon)
G8	Membres du G7 plus la Fédération de Russie
G24	Groupe des 24 pays les plus industrialisés du monde
G77	Dans l'ONU, groupe de 133 pays en développement (ayant conservé dans leur nom le nombre des pays fondateurs du groupe en 1964)

HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICTSD	<i>International Centre for Trade and Sustainable</i> (en français CICDD)
IDE	Investissements directs étrangers
IPCC	<i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i> (en français GIEC)
IMF	<i>International Monetary Fund</i> (en français FMI)
iuéd	Institut universitaire d'études du développement
LEtr	Nouvelle Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
MERCOSUR	Mercado común del Sur
MROS	Bureau de communication en matière de blanchiment (OFP, DFJP)
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
NCCR	<i>National Centers of Competence in Research</i>
NEI	Nouveaux Etats indépendants
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NGLS	<i>United Nations Non-Governmental Liaison Service</i>
NU	Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement écono- miques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU)
ODR	Office fédéral des réfugiés
ODT	Office fédéral du développement territorial
OED	Département d'évaluation des opérations (Banque mondiale)
OFA	Office fédéral de l'agriculture
OFE	Office fédéral des étrangers
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFP	Office fédéral de la police (DFJP)
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (La Haye)
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUSIDA	Programmes des Nations unies sur le sida
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés

OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PA	Pays en développement plus avancés
PAM	Programme alimentaire mondial
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PVD	Pays en voie de développement
R&D	Recherche et développement
RFY	République fédérale de Yougoslavie
RNB	Revenu national brut
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i>
RUF	Front révolutionnaire uni (Sierra Leone)
SDFC	Swiss Development Finance Corporation
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIPPO	Swiss Import Promotion Programme
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SOFI	Swiss Organization for Facilitating Investments
TPAO	Territoires palestiniens autonomes et occupés
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture/ <i>United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization</i>
UNFCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques/ <i>United Nations Framework Convention on Climate Change</i>
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance/ <i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>
UNIFEM	Fonds des Nations unies pour les femmes
UNITA	Union nationale pour l'indépendance de l'Angola
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient/ <i>United Nations Relief and Works Agency</i>
VNU	Programme de volontaires des Nations unies
WB	<i>World Bank</i> (en français BM)
WTO	<i>World Trade Organization</i> (en français OMC)

## LISTE DES PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ÉTABLIE PAR LE CAD (1.1.2000), ACTUALISÉE

### PARTIE I: PAYS ET TERRITOIRES EN DÉVELOPPEMENT (AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT)

#### PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée	Niger
Angola	Guinée-Bissau	Ouganda
Bangladesh	Guinée équatoriale	Rwanda
Bénin	Haïti	Salomon, îles
Bhoutan	Kiribati	Samoa occidentales
Burkina Faso	Laos	Sao Tomé et Príncipe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cambodge	Liberia	Sierra Leone
Cap-Vert	Madagascar	Somalie
Centrafricaine, Rép.	Malawi	Soudan
Comores	Maldives	Tanzanie
Congo, Rép. démocratique	Mali	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Erythrée	Mozambique	Tuvalu
Ethiopie	Myanmar	Vanuatu
Gambie	Népal	Yémen
		Zambie

#### Autres PFR – Pays à faible revenu (PNB par habitant <760 dollars en 1998)

*Arménie	Honduras	Nigeria
*Azerbaïdjan	Inde	Pakistan
Cameroun	Indonésie	*Tadjikistan
Chine	Kenya	+ Timor oriental
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Turkmenistan
Corée, Rép. dém.	*Moldavie	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
Ghana	Nicaragua	

#### PRITI – Pays à revenu intermédiaire tranche inférieure (PNB par habitant 761-3030 dollars en 1998)

Afrique du Sud	*Géorgie	Papouasie-N <sup>lle</sup> -Guinée
*Albanie	Guatemala	Paraguay
Algérie	Guyane	Pérou
Belize	Irak	Philippines
Bolivie	Iran	Sri Lanka
Bosnie-Herzégovine	Jamaïque	St-Vincent et Grenadines
Colombie	Jordanie	Suriname
Costa Rica	*Kazakstan	Swaziland
Cuba	Macédoine (ex-Rép. yougoslave)	Syrie
Dominicaine, Rép.	Maroc	Thaïlande
Dominique	Marshall, îles	+ Tokelau
Egypte	Micronésie, Etats fédéraux	Tonga
El Salvador	Namibie	Tunisie
Equateur	Niue	+ Wallis et Futuna
Fidji	*Ouzbékistan	Yougoslavie, Rép. féd.

Zones sous administration palestinienne

\* Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des Etats indépendants (CEI).

+ Territoires.

**PRITS – Pays à revenu intermédiaire tranche supérieure (PNB par habitant 3031-9360 dollars en 1998)**

+ Anguilla	Gabon	Panama
Antigua-et-Barbuda	Grenade	+ Ste-Hélène
Arabie saoudite	Liban	Ste-Lucie
Argentine	Malaisie	St Kitts et Nevis
Bahrein	Maurice	Seychelles
Barbade	+ Mayotte	Trinité-et-Tobago
Botswana	Mexique	+ Turks et Caïques, îles
Brésil	+ Montserrat	Turquie
Chili	Nauru	Uruguay
Cook, îles	Oman	Venezuela
Croatie	Palaos, îles	

**PRE – Pays à revenu élevé (PNB par habitant > 9360 dollars en 1998)<sup>1</sup>**

Malte	Slovénie
-------	----------

**PARTIE II: PAYS ET TERRITOIRES EN TRANSITION (AIDE PUBLIQUE)****PECO / CEI (Pays d'Europe centrale et orientale / Communauté des Etats indépendants)**

*Bélarus	*Lettonie	*République tchèque
*Bulgarie	*Lituanie	*Roumanie
*Estonie	*Pologne	*Russie
*Hongrie	*République slovaque	*Ukraine

**PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)**

+ Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Mariannes du Nord
+ Aruba	+ Falkland, îles	+ Nouvelle-Calédonie
Bahamas	+ Gibraltar	+ Polynésie française
+ Bermudes	+ Hong-Kong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
+ Caïmans, îles	Koweït	Taipei chinois
Corée, Rép.	Lybie	+ Vierges, îles (RU)
Chypre	+ Macao	

Remarque: Selon la politique adoptée par le CAD en 1993, la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD est composé de deux parties. Les examens périodiques, suivant des critères établis, peuvent conduire au fait que certains pays bénéficiaires soient transférés d'une partie à une autre, notamment de la Partie I à la Partie II (voir le rapport *Coopération pour le développement*, 1996, p. A101).

Source: OCDE, *Les dossiers du CAD, Coopération pour le développement, développement international, rapport 1999, 2000*, vol. I, p. 284. <[www.oecd.org/dac/htm/daclst2000.htm](http://www.oecd.org/dac/htm/daclst2000.htm)>.

1. Ces 2 pays seront reclassés parmi les pays plus avancés le 1<sup>er</sup> janvier 2003, à moins qu'une exception soit décidée.

+ Territoires.

\* Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des Etats indépendants (CEI).